



Monsieur Joël **BLONDEL**
Dagemo

39/43 Quai André Citroën

75902 PARIS CEDEX 15

La Présidente

Paris, le 28 novembre 2011

martine.noulin@unsa.org

Objet : dossier de revalorisation du corps des contrôleurs du travail.

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu soumettre à notre fédération les propositions que vous formulez pour la revalorisation du corps des contrôleurs du travail.

L'UNSA ITEFA, fer de lance depuis 2008 de la revendication «pour une juste reconnaissance du corps des contrôleurs du travail » respectueuse du mandat confié par les contrôleurs du travail à deux reprises, lors des assemblées générales des 6 mai 2010 et 29 septembre 2011, se permet de rappeler les trois items de la motion :

- **Pas d'entrée du corps des contrôleurs du travail dans le NES ;**
- **Respect du statut des contrôleurs du travail et de leur spécificité ;**
- **Grille de A type pour tous les contrôleurs du travail.**

Lors du CTPM du 11 juillet 2011, présidé par le ministre du travail, Monsieur Xavier Bertrand s'est engagé devant la représentation syndicale, notamment en donnant un avis favorable sur la prise en compte des deux premiers points.

Aussi, la proposition, que vous nous soumettez concernant la revalorisation du corps des contrôleurs du travail, s'apparente, selon notre analyse, à un pyramidage indiciaire a minima et ne répond pas au troisième point de la revendication des contrôleurs du travail, à savoir leur reconnaissance par un repositionnement en catégorie A.

Au regard des documents transmis, L'UNSA ITEFA vous fait connaître les observations qu'ils appellent de sa part, sans que pour autant elle les valide sur le fonds notamment.

❖ **Sur l'argumentaire :**

L'UNSA ITEFA constate la prise en compte d'une partie des éléments soumis par notre organisation à l'administration et de la formalisation de l'engagement professionnel des contrôleurs du travail sur l'ensemble des missions sur lesquelles ils sont affectés.

Toutefois, la «création» d'un nouveau corps en «B+» ne peut satisfaire notre fédération. En effet, lors du passage du corps en CII en 2003, il avait été précisé que cette position mettait le corps des contrôleurs du travail «à l'abri» d'un rattrapage du B type. Moins de 10 ans plus tard, cette analyse s'avère inexacte.

Il paraît donc nécessaire d'avoir une perspective de gestion à plus long terme afin de consolider la place incontournable de ce corps au sein de l'inspection du travail et de la fonction publique de l'État, en lui permettant d'accéder à la catégorie A.

De plus, il n'est pas fait référence au dispositif français LMD, mis en place depuis 2006 (Licence, Master, Doctorat), qui a créé un nouveau diplôme de licence se préparant en six semestres. Il s'est substitué à l'ancien diplôme d'études universitaires générales (D.E.U.G.) en deux ans suivi de la licence en un an.

D'ailleurs, le bilan social 2009, chapitre «recrutement, concours, promotion et flux», met en exergue pour le concours CT externe 2008, le fait que 68 % des inscrits détiennent un diplôme de niveau I ou II et qu'ils représentent 94 % du taux de réussite au concours.

Il serait intéressant d'apprécier cette remarque sur le bilan social 2010 dont nous ne sommes pas encore destinataires.

Enfin, la démonstration de l'argumentaire, que vous nous avez transmis, place le corps des contrôleurs du travail comme susceptible d'accéder à la catégorie A, ainsi que le précise votre conclusion : revendication portée par l'UNSA ITEFA.

❖ **Sur la répartition par grade et par échelon au 8 novembre 2011 :**

L'ensemble des sondages effectués auprès de nos mandants laisse apparaître des blocages sur les échelons sommitaux.

- **Pour la classe exceptionnelle** (711 agents à l'indice terminal) :

Il nous a été permis de discriminer des collègues, ayant à peine 50 ans, qui viennent de se voir attribuer le GIPA. Ce «blocage» est particulièrement «démobilisant» puisqu'il ne laisse aucune perspective d'évolution de carrière jusqu'à l'âge de 67 ans.

- **Pour la classe supérieure** (582 agents à l'indice terminal) :

Le fait de disposer d'un corps à deux grades supprime de fait cet «entonnoir de promotion», puisque ce grade est versé dans le nouveau deuxième grade de votre proposition.

- **Pour la classe normale,**

La répartition des agents sur l'ensemble des échelons semble plus fluide et ne présente pas les mêmes difficultés que les grades supérieurs en prenant en compte les 130 promotions intervenues à la CAP d'octobre 2011.

Le pourcentage de promus/promouvables proposé à 15 % mériterait d'être porté à 20 %.

❖ **Sur la proposition de grille Dagemo (Voir annexes) :**

Remarque générale : L'UNSA ITEFA constate qu'il n'y a pas une rupture significative, entre la reconnaissance de la technicité du corps des contrôleurs du travail en comparaison avec les corps entrés nouvellement dans le NES.

- **1^{er} grade : 13 échelons (Voir annexes) :**

La comparaison, entre la grille NES « Grade 2 Fonction publique » et le « grade 1 Dagemo », que vous nous soumettez, montre en pied corps un delta de **8 points** entre les 1^{er} échelons de chacune de ces grilles, soit **327** (NES) et **335** (Dagemo) : écart insuffisant dans la perspective d'un décrochage significatif du NES.

De même, l'indice terminal par comparaison entre « le NES » et la « proposition Dagemo » présente un écart de **7 points**, 13^{ème} échelon soit **515**(NES) et **521**(Dagemo) : également un écart peu significatif pour détacher le corps des contrôleurs du travail du NES.

L'UNSA ITEFA propose donc un déroulement de carrière prenant en compte :

- Le 1^{er} échelon à indice à 340 INM en pied de corps, pour éviter un rattrapage très rapide du B NES.
- Un 13^{ème} échelon à l'indice 551 INM.

- **2^{ème} grade : 8 échelons (Voir annexes) :**

La grille « NES 3^{ème} grade » en comparaison avec la grille actuelle de contrôleurs de classe supérieure est **inférieure** en pied de corps de **22 points** soit : **365** (NES) **387** (CTS).

La proposition Dagemo à l'indice 408 ne présente pas un écart satisfaisant en prenant en compte le 1^{er} échelon du grade de CT de classe exceptionnelle : 443.

L'UNSA ITEFA propose ainsi :

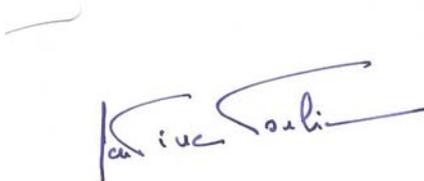
- un 1^{er} échelon à l'indice 431 pour rétablir un écart prenant en compte le 1^{er} échelon du grade de CT de classe supérieure (387) et le 1^{er} échelon du grade de CT de classe exceptionnelle (443),
- mais également un 8^{ème} échelon à 614 pour donner une perspective de déroulement de carrière aux contrôleurs de classe exceptionnelle (711 agents) positionnés au dernier échelon du grade.

Enfin, vous n'indiquez pas le repositionnement qui sera pris en compte. Le rappel d'un reclassement à l'indice égal ou immédiatement supérieur est évidemment la règle « fonction publique » mais le repositionnement au regard de l'ancienneté conservée dans l'échelon n'est pas évoqué.

L'UNSA ITEFA se tient à votre disposition sur ce dossier prégnant et formule le souhait que l'ensemble des mesures qui seront prises pour que ce « corps pivot » au sein des services retrouve non seulement une légitimité au sein de la fonction publique par son accession à la catégorie A mais également un apaisement par « la juste reconnaissance » du corps des contrôleurs du travail dans le tourbillon administratif engendrant des « souffrances au travail » provoquées par la RGPP et la REATE, sans omettre leur rôle et leurs missions perturbés gravement par les incivilités et les agressions dont ils sont majoritairement victimes.

Je vous remercie de votre attention et je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente



Martine NOULIN

06.07.71.49.28

Grille actuelle

Contrôleur C.N.	INM	Durée	Déroulement
12ème échelon	473	-	25 ans
11ème échelon	446	4 ans	21 ans
10ème échelon	421	3 ans	18 ans
9ème échelon	401	3 ans	15 ans
8ème échelon	385	3 ans	12 ans
7ème échelon	371	3 ans	9 ans
6ème échelon	357	2 ans	7 ans
5ème échelon	346	1 an 6 m	5 ans 6 mois
4ème échelon	335	1 an 6 m	4 ans
3ème échelon	324	1 an 6 m	2 ans 6 mois
2ème échelon	316	1 an 6 m	1 an
1er échelon	308	1 an	-

UNSA

Comparaison entre
Le NES CII FP 2ème grade
Et la proposition Dagemo 1er grade

Proposition

UNSA

NES Grade 2 FP	INM	Durée	Déroulement
13ème échelon	515	-	33 ans
12ème échelon	491	4 ans	29 ans
11ème échelon	468	4 ans	25 ans
10ème échelon	445	3 ans	22 ans
9ème échelon	425	3 ans	19 ans
8ème échelon	405	3 ans	16 ans
7ème échelon	390	3 ans	13 ans
6ème échelon	375	3 ans	10 ans
5ème échelon	361	3 ans	7 ans
4ème échelon	348	2 ans	5 ans
3ème échelon	340	2 ans	3 ans
2ème échelon	332	2 ans	1 an
1er échelon	327	1 an	-

Entrée BAC + 2

Grade 1 DAGEMO	INM	Durée	Déroulement
13ème échelon	521	-	33 ans
12ème échelon	491	3 ans 6 m	29 ans 6 m
11ème échelon	470	3 ans 6 m	26 ans
10ème échelon	446	3 ans 6 m	22 ans 6 m
9ème échelon	426	3 ans 6 m	19 ans
8ème échelon	407	3 ans	16 ans
7ème échelon	392	3 ans	13 ans
6ème échelon	377	3 ans	10 ans
5ème échelon	366	2 ans 6 m	7 ans 6 m
4ème échelon	356	2 ans 6 m	5 ans
3ème échelon	348	2 ans	3 ans
2ème échelon	340	1 an 6 m	1 an 6 m
1er échelon	335	1 an 6 m	-

Classe normale

Grade 1 UNSA	INM	Durée	Déroulement
13ème échelon	551	-	33 ans
12ème échelon	521	4 ans	29 ans
11ème échelon	491	3 ans 6 m	25 ans 6 m
10ème échelon	470	3 ans 6 m	22 ans
9ème échelon	445	3 ans	19 ans
8ème échelon	426	3 ans	16 ans
7ème échelon	407	3 ans	13 ans
6ème échelon	392	3 ans	10 ans
5ème échelon	377	2 ans 6 m	7 ans 6 m
4ème échelon	366	2 ans 6 m	5 ans
3ème échelon	356	2 ans	3 ans
2ème échelon	348	1 an 6 m	1 an 6 m
1er échelon	340	1 an 6 m	-

28 Nov. 2011

GRILLES ACTUELLES

Contrôleur C.S.	INM	Durée	Déroulement
6ème échelon	500	-	22 ans
5ème échelon	469	4 ans	18 ans
4ème échelon	441	3 ans	15 ans
3ème échelon	423	3 ans	12 ans
2ème échelon	405	2 ans	10 ans
1er échelon	387	2 ans	8 ans

Contrôleur C.E.	INM	Durée	Déroulement
5ème échelon	534	-	25 ans
4ème échelon	507	2 ans 6m	22 ans 6 m
3ème échelon	483	2 ans 6m	20 ans
2ème échelon	461	2 ans	18 ans
1er échelon	443	2 ans	16 ans

Comparaison entre
Le NES CII FP 3ème grade
Et la proposition Dagemo 2ème grade

Proposition

NES CII Grade 3 FP	INM	Durée	Déroulement
11ème échelon	562	-	32 ans
10ème échelon	540	3 ans	29 ans
9ème échelon	519	3 ans	26 ans
8ème échelon	494	3 ans	23 ans
7ème échelon	471	3 ans	20 ans
6ème échelon	449	2 ans	18 ans
5ème échelon	428	2 ans	16 ans
4ème échelon	410	2 ans	14 ans
3ème échelon	395	2 ans	12 ans
2ème échelon	380	2 ans	10 ans
1er échelon	365	1 an	9 ans

Grade 2 Dagemo	INM	Durée	Déroulement
8ème échelon	583	-	32 ans
7ème échelon	555	3 ans	29 ans
6ème échelon	525	3 ans	26 ans
5ème échelon	491	2 ans 6 m	23 ans 6 m
4ème échelon	470	2 ans 6 m	21 ans
3ème échelon	448	2 ans	19 ans
2ème échelon	428	2 ans	17 ans
1er échelon	408	2 ans	15 ans

Grade 2 UNSA	INM	Durée	Déroulement
8ème échelon	614	-	32 ans
7ème échelon	586	3 ans	29 ans
6ème échelon	558	3 ans	26 ans
5ème échelon	528	2 ans 6 m	23 ans 6 m
4ème échelon	495	2 ans 6 m	21 ans
3ème échelon	475	2 ans	19 ans
2ème échelon	451	2 ans	17 ans
1er échelon	431	1 an	16 ans

Classe supérieure et exceptionnelle